

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRASSE - 0603 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/10/2024 - B2024/006498 - 2021 B 00327 - 895 235 059 - A&D COIFFURE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A&D COIFFURE		25 Rue Marcel Journet	
SIRET	8 9 5 2 3 5 0 5 9 0 0 0 1 4	06130 GRASSE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	COIFFURE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%		3 426	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodécies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Cabinet Michel CIBELLY 16 Rue Cais de Pierlas 06300 NICE Tél: 04 92 00 44 60			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 27/09/2024 Lieu GRASSE	
		Qualité et nom du signataire: Artific Confirme	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature La Président DJEBB AYOUB	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions								e			
autres que celles visées en (a),								f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.		
						5	6	7	8		
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										288	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

N° 2067 (2024)

Désignation de l'entreprise Société A&D COIFFURE
Adresse 25 Rue Marcel Journet 06130 GRASSE

ANNÉE _____ ou exercice
du 01012023
au 31122023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice)	Valeur des avantages en nature (v. notice)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice)	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice)

Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10)		- de l'exercice	
- de l'exercice précédent		- de l'exercice précédent	

Nom et qualité du signataire

DJEBBI AYOUB

A GRASSE

le

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise Société A&D COIFFURE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 25 Rue Marcel Journet 06130 GRASSE

Numéro SIRET * 8 9 5 2 3 5 0 5 9 0 0 0 1 4 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 3)		Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 2)	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016	236		8	
	Immobilisations corporelles *	028	030	3 092 341		2 751 462	
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048	3 329 577		2 751 471	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062	683			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	6 313		13 877	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	6 996		13 877	
Total général (I+II)		110	112	10 324 577		9 747 14 348	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		3	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		683		(89)	
	Résultat de l'exercice	136		2 912		869	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		4 696		1 783	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154				4 000	
	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		4 162		446	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169		792		3 354	
	Comptes courants d'associés	173		97		4 765	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		5 052		8 565	
	Total général (I + II + III)	180		9 747		14 348	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2 500	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société A&D COIFFURE

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 3 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		317
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	15 973	25 819
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	15 973	26 136
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236	(683)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	162	418
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier		- immobilier	242	16 894	13 071
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243	332	244	332	283
	Rémunérations du personnel *				250	(337)	6 457
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	(44)	663
	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255		254	219	238
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	16 545	21 129
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(572)	5 007
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	0	0
	Produits exceptionnels			(IV)	290	4 314	
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	316	4 000
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	514	138
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	2 912	869
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	2 912	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	514	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		
	Donc ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	3 426
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	3 426

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A&D COIFFURE

31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A&D COIFFURE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	236	412		414		416	236	236
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	2 500	444		446	2 500	2 500
	Installations générales agencements divers	450	592	452		454		456	592	592
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	829	492	2 500	494		496	3 329	3 329
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500	228	502	8	504		506	236	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	92	534		536	92	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	130	542	119	544		546	249	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	358	572	219	574		576	577	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société A&D COIFFURE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	4 000	622		624	4 000	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	4 000	682		684	4 000	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Déficits de l'exercice	860
				Total des déficits restant à reporter (870-984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2023

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société A&D COIFFURE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3 N° SIRET 8 9 5 2 3 5 0 5 9 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A&D COIFFURE

ADRESSE (voie) 25 Rue Marcel Journet

CODE POSTAL 06130 VILLE GRASSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom de famille DJEBBI Prénom(s) MAISSA

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 120600 N° Département 06 Commune GRASSE Pays FR

Adresse : N° 28 Voie AVENUE SIDI BRAHIM

Code postal 06130 Commune GRASSE Pays France

Titre (2) M Nom de famille DJEBBI Prénom(s) AYOUB

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 120688 N° Département 06 Commune GRASSE Pays FR

Adresse : N° 29 Voie Avenue Sidi Brahim

Code postal 06130 Commune GRASSE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 8 9 5 2 3 5 0 5 9 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A&D COIFFURE

ADRESSE (voie) 25 Rue Marcel Journet

CODE POSTAL 06130 VILLE GRASSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS A&D COIFFURE

25, Rue Marcel Journet

06130 - GRASSE

SAS au Capital de 1 000 €

N° Siret 89523505900014



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 Juin à 11 h.

Les actionnaires de la SAS A&D COIFFURE, au capital de Mille Euros (1 000 €), divisé en Cent actions de dix Euros (10,00 €) chacune, dont le siège social est basé à 06130-GRASSE - 25, Rue Marcel Journet, ont pris les résolutions suivantes en application des articles L 223-19 et L 223-31 du Code de Commerce.

Sont Présents :

- Monsieur DJEBBI Ayoub, Président, actionnaire, propriétaire de : 50 actions
Soit 50(cinquante) actions sur un total de Cent (100) actions composant le capital social.
- Madame DJEBBI Maisa-Chalbia, actionnaire, propriétaire de 50 actions
Soit 50 (cinquante) actions sur un total de Cent (100) actions composant le capital social.

Les associés étant présents, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur DJEBBI Ayoub, préside la séance en qualité de Président et Secrétaire.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

*AE*¹

1. Le rapport de gestion de la présidence.
2. Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
3. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2023.
4. Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce
- Approbation des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023
- Affectation et répartition du résultat Distribution de dividendes
- Rapport de gestion de la présidence
- Proposition du texte des résolutions à l'assemblée
- Questions diverses

L'associé, déclare qu'il a établi, conformément aux articles L 223-19 et L 223-31 du Code de Commerce un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice et un rapport sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce.

PAR LA SUITE, IL PREND LES DECISIONS SUIVANTES, FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir écouté la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tel qu'ils lui ont été présentés. En conséquence, elle donne à la présidence quitus plein et entier de son mandat pendant le dit exercice.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 912 € de la manière suivante :

Réserve légale : Néant

Compte Report à nouveau : 2 912€

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

AD 2

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte que Monsieur DJEBBI Ayoub n'a pris aucune rémunération pour l'année 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicités afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les associés après lecture.

A Grasse,

Le Président
DJEBBI Ayoub

Certifié conforme



Actionnaire
Djebbi Maisa-Chalbia



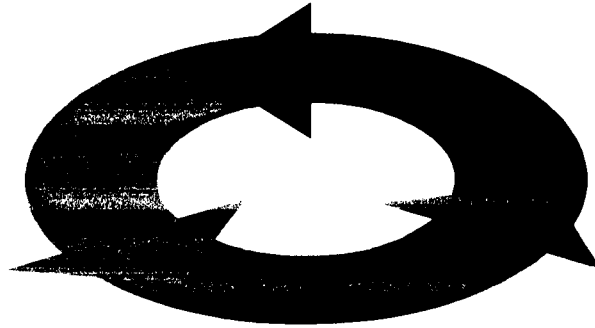
SAS A&D COIFFURE

25, Rue Marcel Journet

06130 -GRASSE

SAS au Capital de 1 000 €

N° Siret 895 235 059 00014



RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01 Janvier 2023 au 31 décembre 2023

Cher Associé,

L'assemblée générale ordinaire des associés a été convoquée, afin que, conformément aux dispositions légales et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et vous rendre compte de l'activité de notre société la SAS A&D COIFFURE pendant ledit exercice qui aura eu une durée de 12 mois.

Tous les documents habituels nécessaires à votre information vous ont été envoyés avec le présent rapport, à savoir :

- Le Bilan
- Le Compte de Résultat et l'annexe du dit exercice.
- Le Texte des Résolutions soumises à votre approbation.

En outre, il est tenu à votre disposition au siège social, le livre d'inventaire pendant un délai de quinze jours précédant notre assemblée générale dont vous pourrez en prendre copie si vous le souhaitez.

1 - SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

• Chiffre d'affaires réalisé :	15 973 €
• Achats de marchandises utilisés :	Néant
• Achats de matières premières :	162 €
• Autres charges externes :	16 894 €
• Impôts pour :	332 €
* Rémunération du personnel :	Néant
* Charges sociales :	Néant
• Dotations aux amortissements constatées :	219 €
• Autres charges	Néant
• Produits exceptionnels :	4 314 €
• Produits financiers :	Néant
• Charges financières :	Néant
• Charges exceptionnelles :	316 €
• Impôts sociétés sur les bénéfices :	514 €

Compte tenu des éléments qui précèdent, concernant l'exercice 2023, on obtient un résultat d'exploitation positif de 2 912 €.

2-EVOLUTION PREVISIBLE - EVENEMENTS IMPORTANTS

Aucune évolution et aucun événement important ne sont à prévoir pour l'exercice social 2024.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS

En ce qui concerne les résultats de 2023, nous enregistrons un bénéfice comptable de 869 € que nous proposons d'affecter au compte

de la réserve légale = Néant

du report à nouveau = 869 €

Enfin pour terminer, j'espère que ces propositions recueilleront votre approbation et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion pour l'année 2022 à la présidence de Monsieur DJEBBI Ayoub, des comptes sur lesquels vous aurez à statuer au cours de l'assemblée ordinaire.

A Grasse,
Le 8 Juin 2024

La Présidence

Certifié conforme

